

De plus, les données, à champ constant, des trois enquêtes fournissent des indications quant à la tendance de l'évolution des expositions aux risques professionnels des salariés.

Sumer est une enquête nationale et n'a pas vocation à être représentative à l'échelle de la région. Les exploitations régionales ne sont fiables que pour les régions Ile-de-France, Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes pour lesquelles plus de 4000 salariés ont répondu à l'enquête. Pour les autres régions, la Dares préconise de faire une extrapolation, en fonction des données de la région concernée, à partir des données nationales. Elle a édité un guide méthodologique pour réaliser ces restitutions régionales.

Conclusion

Les enquêtes Sumer, dont celle de 2010 qui présente des chiffres récents et très précis sur la nature des risques professionnels, ont l'avantage d'être reconnues et de participer à l'établissement des politiques publiques. Ainsi, Sumer 2010 peut participer à l'élaboration du diagnostic de besoin, première

Projet de Service

Analyse des besoins : la situation du cancer en France en 2012 selon l'INCa

L'INCa publie son rapport annuel sur la situation du cancer en France, dont la vocation à éclairer les décideurs et à faciliter le suivi de la politique de lutte contre les cancers. Elle répond également à une volonté de transparence vis-à-vis du grand public et des professionnels de santé, en rendant compte des principales avancées observées dans le champ de la cancérologie ainsi que des difficultés persistantes dans ce domaine.

Cette cinquième édition propose une actualisation des connaissances dans les différents domaines du cancer et de la cancérologie ainsi qu'un nouveau chapitre sur la thématique des inégalités de santé. Un chapitre est consacré aux cancers en liens avec des expositions professionnelles.

Estimation du nombre de salariés concernés par des cancers professionnels

L'incidence des cancers d'origine professionnelle est estimée entre 11 000 et 23 000 nouveaux cas par an (source :

étape dans la mise en place d'un projet de Service, et de fait étayer les orientations prises par les SSTI auprès des Carsat et des Direccte.

Il ressort de cette publication que les contraintes physiques concernent principalement les secteurs de la construction et de l'agriculture tandis que le travail sur écran se retrouve dans le tertiaire mais aussi dans la fonction publique d'Etat.

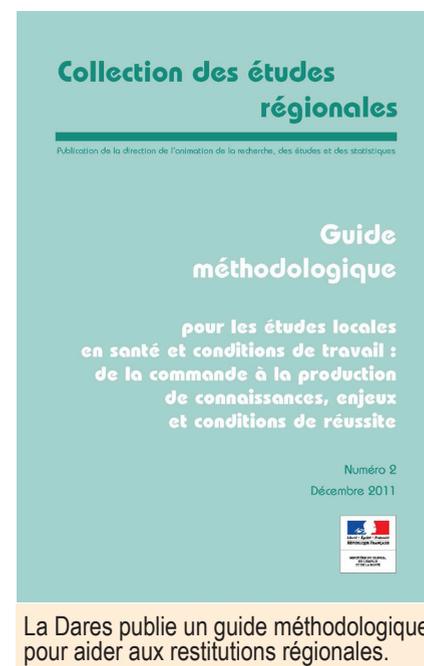
Les expositions au bruit se localisent majoritairement dans les secteurs de l'industrie et de la construction mais aussi dans le secteur agricole.

Les salariés des secteurs de la construction et de l'agriculture sont les salariés les plus exposés aux produits chimiques. La construction et l'industrie sont les secteurs dans lesquels les expositions aux substances cancérigènes sont les plus fréquentes.

L'ensemble des données issues des enquêtes Sumer est accessible sur le site Internet de la Dares. Pour en savoir plus, vous trouverez les résultats extraits de Sumer, notamment sous forme de fiches par secteur d'activité et par

métier, à l'adresse suivante : www.travail-emploi-sante.gouv.fr

Pour en savoir plus, sur les premières restitutions de l'enquête 2010, consulter le site Internet <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-010.pdf>.



La Dares publie un guide méthodologique pour aider aux restitutions régionales.

InVS, 2003). Toutefois les données disponibles en termes d'incidence professionnelle des cancers sont partielles et les estimations, différentes selon les sources, présentent des fourchettes larges.

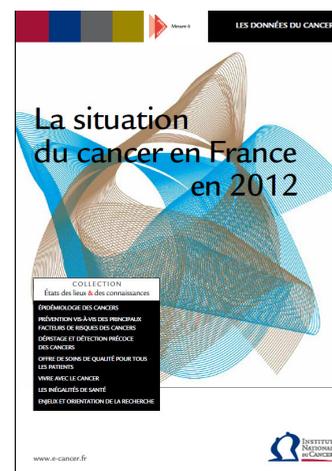
Pour rappel, le Code de la Sécurité sociale définit comme cancer professionnel : "tout cancer, en particulier les cancers primitifs (et non les métastases), résultant d'une exposition professionnelle à certains produits ou procédés" (CSS, art. L. 461-1 du Code de la Sécurité sociale).

Selon l'Inserm, seulement 10 % des cancers d'origine professionnelle sont reconnus comme tels et plus de 80 % des leucémies et 60 % des cancers du poumon liés au travail ne sont pas reconnus et indemnisés au titre des maladies professionnelles.

Le rapport de l'INCa montre que les cancers liés à l'amiante sont en diminution de 6 % entre 2009 et 2010, mais que dans la même période, ceux non liés à l'amiante sont en augmentation de 15,6 %.

Principaux facteurs de risques professionnels

Les expositions aux facteurs de risques cancérigènes sont mieux connues pour les travailleurs que la population générale.



L'INCa publie son rapport annuel sur la situation du cancer en France en 2012.

Il ressort de ce rapport que les principales causes de cancers professionnels

sont : l'amiante (1473 cas), les poussières de bois (74 cas), les goudrons, huiles et brais de houille (63 cas) et le benzène (41 cas) (source : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, 2011).

Le nombre de salariés potentiellement exposés à des substances cancérogènes reste très élevé, notamment pour les gaz d'échappement diesel, les huiles minérales, les poussières de bois

et la silice cristalline. Le graphique ci-dessous dresse un tableau des principales substances cancérogènes auxquelles sont exposés les travailleurs français.



Cancers professionnels et inégalités sociales

De fortes inégalités d'exposition aux cancérogènes existent. En effet, les hommes constituent 84 % des salariés exposés. 70 % des salariés exposés sont des ouvriers et 20 % sont des professions intermédiaires de l'industrie et de la santé.

Cinq secteurs d'activité concentrent la moitié des salariés exposés : la construction (18 % des cas), le commerce et la réparation automobile (10 %), la métallurgie (7 %), les ser-

vices opérationnels (7 %) et la santé (7 %) (source : DARES, 2005).

De fortes disparités existent également dans la mise en œuvre de mesures de prévention des expositions aux cancérogènes entre les différents types d'entreprises. Les grandes entreprises disposent généralement de moyens importants alloués pour prévenir, traiter et limiter les expositions.

Les salariés des PME-TPE, de même que les entreprises de sous-traitance et les sociétés d'intérim restent fortement exposés aux cancérogènes.

Conclusion

Malgré un meilleur repérage et une meilleure reconnaissance, notamment grâce aux médecins du travail, les cancers d'origine professionnelle restent largement sous-reconnus et sous-indemnisés. Les principales causes de ces cancers sont clairement établies, l'amiante, les poussières de bois, les goudrons, huiles et brais de houille et le benzène. Les ouvriers et les salariés des PME/TPE ainsi que les entreprises sous-traitantes et les intérimaires sont les plus exposés à ces risques. ■

Prévention des cancers professionnels

Recommandations de bonnes pratiques et plans nationaux cités par le rapport de l'INCa

Le rapport sur la situation du cancer en France en 2012, publié par l'INCa, insiste sur le rôle essentiel que joue le médecin du travail et sur son implication dans la prévention des risques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques. Un certain nombre de documents facilitent ce rôle.

Les recommandations de bonnes pratiques à destination des médecins du travail

Les différentes recommandations qui ont été récemment élaborées en Santé au travail sont un levier pouvant permettre d'améliorer la prévention et le suivi des personnes exposées aux cancérogènes sur leur lieu de travail.

Il s'agit, entre autres, de la recommandation sur le dossier médical en médecine du travail (2009), sur le suivi post-professionnel après exposition à l'amiante (HAS, 2010), sur les poussières de bois (2011), sur la surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à des agents cancérogènes chimiques tels les cancérogènes pour la vessie (2012), sur le travail posté et/ou de nuit (2012).

Les plans et programmes nationaux

De plus, la réduction des inégalités sociales de santé, spécifiquement dans le domaine des cancers professionnels, constitue un des axes structurants des divers plans et programmes nationaux de santé publique. Le plan national santé environnement 2 (PNSE 2 – 2009-2013) a inscrit comme axe principal la réduction des inégalités environnementales et a élaboré des mesures concernant la substitution des produits cancérogènes et le suivi des expositions.

Le plan santé travail 2 (2010-2014) souhaite développer les actions de prévention des risques professionnels, et notamment du risque chimique, incluant les substances cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques. La prévention des cancers professionnels est un des objectifs prioritaires de la deuxième convention d'objectifs et de gestion (2009-2012) signée entre la branche AT/MP de la Cnamts et l'Etat.

Parallèlement, différents types de campagnes de contrôle de la réglementation en entreprise exposant aux



CMR organisées par la DGT (Direction Générale du Travail) dans les domaines de la radioprotection, de la réparation de véhicules et le nettoyage, ont été également mis en place.

Conclusion

Face au nombre, estimé entre 11 000 et 23 000 nouveaux cas par an, de cancers d'origine professionnelle, des recommandations de bonnes pratiques à destination des médecins du travail ont été publiées dans le but d'améliorer la prévention et le suivi des travailleurs exposés aux agents cancérogènes sur leur lieu de travail. De plus, les différents plans et programmes nationaux en cours visent à réduire les expositions aux cancérogènes en milieu de travail et à améliorer la prévention.

Ces éléments peuvent constituer une aide précieuse pour les médecins du travail et les équipes pluridisciplinaires dans la prévention des cancers professionnels. ■